

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 à 18 h**

**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 20 DECEMBRE à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik, M. GEORGES Raymond.

**Excusés** :

Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.  
M. ROULET Pascal pouvoir à Mme VILLA Pierrette.  
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. GALABERT Vivian.  
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.  
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.  
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

**Absents** :

M. VALERO Jean-Michel.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. MONTOY Alain.

Madame Brigitte TREY D'OUSTEAU a été désignée secrétaire de séance.

**2023.62 - OBJET : PASSERELLE CYCLISTES/PIETONS - DEMANDE DE SUBVENTION FST.**

**VOTE : 26 Pour.**

Mes Chers Collègues,

Le projet de réaliser une passerelle cyclistes/piétons pour le franchissement du canal de Garonne marque une volonté forte de la Commune de porter des modes de déplacement bénéfiques pour la santé et l'environnement. Cette passerelle, viendra sécuriser les parcours cyclistes et piétons. Elle constituera un précieux atout en contribuant à compléter le maillage local existant pour favoriser des modes de déplacements alternatifs tant pour le quotidien domicile-travail que pour le développement du tourisme vert.

De plus, la passerelle entre dans les objectifs du schéma directeur vélo de l'agglomération agenaise qu'il convient ici de rappeler :

1. Favoriser les modes de déplacement doux et la pratique du vélo.
2. Définir une stratégie de déploiement d'un réseau communautaire en lien et en cohérence avec les schémas des communes et les aménagements existants.
3. Produire un plan d'actions :
  - o Raccorder les maillons manquants du réseau cyclable existant.
  - o Traiter les zones et les itinéraires à sécuriser.
  - o Assurer la desserte des zones d'activités économiques.
  - o Organiser une interconnexion des réseaux des communes de la 1ère et de la seconde couronne de l'Agenais.

Considérant ces éléments, il vous est proposé de solliciter une subvention auprès du fonds de solidarité territoriale (FST) de l'agglomération d'Agen. Le dossier devant être déposé avant le 31 décembre de cette année, le plan de financement présenté correspond à l'enveloppe programme mais reste encore à affiner.

Les subventions au titre du Fonds de Mobilité active (FMA) et du Schéma Vélo de l'Agglomération d'Agen seront sollicitées ultérieurement sur la base d'un avant programme détaillé et, en conséquence, d'un chiffrage affiné soutenu par des éléments techniques étayés.

Dans l'état d'instruction du dossier, il vous est donc proposé aujourd'hui un plan de financement prévisionnel comme suit :

Passerelle canal de Garonne piétons & cyclistes				
Dépenses		Recettes		
	Montant HT			Montant
Maîtrise d'œuvre	67 837 €	Autofinancement	35%	304 356 €
Autres études (relevé topo, géotechniques, contrôle...)	11 750 €	Schéma Vélo Agglo Agen	30%	260 876 €
Travaux	790 000 €	FST	35%	304 356 €
<b>Total HT</b>	<b>869 587 €</b>	<b>Total HT</b>		<b>869 587 €</b>

Je vous propose de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel de travaux de construction de la passerelle Canal de Garonne comme suit :

Passerelle canal de Garonne piétons & cyclistes				
Dépenses		Recettes		
	Montant HT			Montant
Maîtrise d'œuvre	67 837 €	Autofinancement	35%	304 356 €
Autres études (relevé topo, géotechniques, contrôle...)	11 750 €	Schéma Vélo Agglo Agen	30%	260 876 €
Travaux	790 000 €	FST	35%	304 356 €
<b>Total HT</b>	<b>869 587 €</b>	<b>Total HT</b>		<b>869 587 €</b>

De solliciter une subvention au titre du FST auprès de l'agglomération d'Agen pour un montant de 304 356 € tel que présenté dans le plan de financement prévisionnel,

D'autoriser madame le maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,

De dire que les travaux ne débuteront qu'après notification du montant à percevoir au titre des demandes de subvention à venir et notamment celle du Fonds de Mobilité Active,

De dire que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de travaux de construction de la passerelle Canal de Garonne comme suit :

Passerelle canal de Garonne piétons & cyclistes				
Dépenses		Recettes		
	Montant HT			Montant
Maîtrise d'œuvre	67 837 €	Autofinancement	35%	304 356 €
Autres études (relevé topo, géotechniques, contrôle...)	11 750 €	Schéma Vélo Agglo Agen	30%	260 876 €
Travaux	790 000 €	FST	35%	304 356 €
<b>Total HT</b>	<b>869 587 €</b>	<b>Total HT</b>		<b>869 587 €</b>

**DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FST auprès de l'agglomération d'Agen pour un montant de 304 356 € tel que présenté dans le plan de financement prévisionnel.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**DIT QUE** les travaux ne débiteront qu'après notification du montant à percevoir au titre des demandes de subvention à venir et notamment celle du Fonds de Mobilité Active,

**DIT QUE** les crédits seront inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 22 décembre 2023

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

La secrétaire de séance,  
**Brigitte TREY D'OUSTEAU**



